



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 96327

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'enseignement privé. La part de l'enseignement privé dans la scolarisation des élèves des premier et second degrés s'élevait à 16,8 % en 2014. Ceci rassemble 8 800 écoles et établissements du second degré accueillant 2 069 900 élèves (dont 907 683 pour le seul 1er degré). Malgré l'importance croissante de l'enseignement privé au sein de l'éducation nationale, les statistiques publiées par le ministère de l'éducation nationale demeurent sommaires, alors qu'il dispose de données plus précises. Aussi, pour chaque degré de scolarité, il lui demande de mentionner le nombre d'établissements d'enseignement privé, le nombre d'élèves accueillis, leur statut contractuel avec l'éducation nationale et, le cas échéant, leur rattachement confessionnel (par confession).

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96327

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [7 juin 2016](#), page 4934